

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

(Article 82 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

SOMMAIRE

Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial.

QR/1 Question de M. le Conseiller provincial Matthieu CONTENT (17.09.2014) et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE – 02.10.2014)

**QR/1 Question de M. le Conseiller provincial Matthieu CONTENT (17.09.2014)
et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE – 02.10.2014)**

QUESTION

Je voudrais savoir si la province de Liège applique la circulaire du 19/07/2012 du Ministre wallon de l'économie relative à l'insertion de critères environnementaux dans les marchés publics relatifs à l'utilisation de pierres et roches ornementales.

Est-ce que les recommandations qui y figurent sont appliquées par nos services et est-ce que les clauses suggérées dans la circulaire sont explicitement mentionnées dans tout marché public provincial relatif à l'utilisation de pierres et roches ornementales.

RÉPONSE

Suite à votre question du 17 septembre 2014 relative à l'insertion des critères environnementaux ciblés sur les pierres ornementales dans les marchés publics, nous vous prions de trouver, ci-dessous, l'analyse concernant les principaux dossiers conçus par le secteur Infrastructures.

Les chantiers d'envergure que nous entreprenons actuellement sont antérieurs à la circulaire de juillet 2012 et n'y font donc pas référence.

Toutefois, en ce qui concerne les Campus LA REID et Campus VERVIERS, le degré de précision des articles relatifs aux pierres de construction oriente manifestement vers des pierres régionales. Par ailleurs, le cahier spécial des charges précise que « le lieu d'origine (la carrière) sera préalablement soumis à l'approbation de l'auteur de projet ».

Dans le projet relatif aux parachèvements de la phase 2 de la Maison de la Formation, le cahier spécial des charges exige que « trois échantillons sont à soumettre à l'approbation du fonctionnaire dirigeant ».

Dans les travaux menés à JEHAY, depuis son acquisition par la Province de Liège, les projets exigent le recours à la pierre de Vinalmont, notamment pour la voie d'aménée et la rénovation des ponts. D'autres projets de restauration stipulent que « la pierre de taille utilisée est uniquement du calcaire de Meuse3 dit Pierre de Vinalmont, qui est extraite de la région de Vinalmont » ou encore que « les moellons à fournir sont en grès du Condroz provenant de la carrière du Bois d'Anthisnes ».

Dans le Partenariat Public Privé de Verviers, parmi les critères d'attribution figure « la prise en compte de critères de la construction durable tels que le choix des matériaux... ». Cette exigence est complétée par l'évaluation de l'impact environnemental des matériaux.

Les projets récents, tels que la rénovation du bâtiment FRANKIGNOUL, recourent peu à l'utilisation de pierres ornementales, l'usage se réduisant à des seuils extérieurs, avec les mêmes exigences que pour les projets de VERVIERS et LA REID.

Dans les futurs dossiers, en particulier la rénovation des DOYARDS à LIERNEUX, la future bibliothèque et la Maison ERASMUS, la circulaire sera intégrée aux clauses techniques du cahier des charges.